

Rouen, le 24 juin 2019

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services de
l'Education nationale de la Seine-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'Education nationale de la Seine-Maritime

DSDEN **Objet :** Journée de mise en œuvre des P.P.M.S. risques majeurs du 15 octobre 2019

**Division de l'Organisation
Scolaire**

Dossier suivi par

Frédéric LECOQ

Téléphone

02 32 08 99 68

Fax

02 32 08 99 71

Mél.

acmo76@ac-rouen.fr

Conformément aux préconisations interministérielles instaurant la nécessité d'un entraînement régulier aux conduites à tenir en cas d'événement majeur, le rectorat, la DSDEN de la Seine-Maritime et les préfetures de l'Eure et de la Seine-Maritime demandent aux écoles et établissements scolaires de **mettre en œuvre le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) le mardi 15 octobre 2019** sur la plage horaire 10h-11h.

Le scénario d'exercice sera celui d'un accident de transport de matières dangereuses.

Des réunions d'information seront organisées pour les inspecteurs de l'Education nationale et les assistants de prévention de 1^{er} degré :

5, place des Faïenciers
76037 Rouen cedex

Secteur de Rouen : lundi 16 septembre 2019, de 15h30 à 17h00, amphithéâtre de CANOPE, 2 rue du docteur Fleury à Mont Saint-Aignan.

Secteur du Havre : mardi 17 septembre 2019, de 16h00 à 17h30, lycée Porte-Océane, 44 rue Emile Zola au Havre.

Un dossier complet vous sera envoyé avant la prérentrée. Il comprendra un cahier d'animation (données générales sur les risques liés au transport de matières dangereuses, modalités de l'exercice et propositions concrètes d'événements à simuler), une fiche d'observation de l'exercice, une liste de ressources pédagogiques et une affiche.

Je sais pouvoir compter sur votre participation à la préparation de cet exercice destiné à faire acquérir les bons réflexes en cas de crise.

Pour l'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Education nationale de la Seine-Maritime,
Par délégation
La secrétaire générale

Signé

Caroline BOUHELIER